

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE de LA FRENAYE

Nombre de membres :

En exercice : 19

Elus présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 21/05/2026

Date d'affichage : 05/06/2026

L'an **deux mil vingt six, le cinq juin, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune **de LA FRENAYE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Christophe TETREL**.

Étaient présents : M. Christophe TETREL, M. Cyrille LE RUN, Mme Patricia RENOU, M. Gilles HANRYON, M. Jean-Paul THIBOUT, Mme Carmen CASTAGNET, M. Sébastien LAMBERT, Mme Claudie REINHOLD, Mme Pierrette JARLEGAN, Mme Marie-Josèphe MARY-DIT-BOULAIS, Mme Anita DORANGE, Mme Michèle PEDEDAUT, Mme Emmanuelle SERIN, M. Samuel LEPIILLIER.

Étaient absents excusés : M. François BASQUIN, Mme Nathalie LIEHRMANN, M. Rénald MABILLE, M. François LEBAS, M. Florent SAINSAULIEU.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. François BASQUIN en faveur de Mme Claudie REINHOLD, Mme Nathalie LIEHRMANN en faveur de Mme Carmen CASTAGNET, M. Rénald MABILLE en faveur de M. Cyrille LE RUN, M. François LEBAS en faveur de M. Christophe TETREL, M. Florent SAINSAULIEU en faveur de Mme Patricia RENOU.

Secrétaire : Mme Claudie REINHOLD.

OBJET : Désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Vu le Code électoral,

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire dans la commune ;

Vu la convocation adressée aux membres du conseil municipal conformément aux dispositions légales.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit élire les délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

La commune comptant 2 074 habitants, l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le maire, ainsi que des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Président : Monsieur Maire, Christophe TETREL

Membres du bureau :

- Mme Mary-Dit-Boulais Marie-Josèphe
- M. Thibout Jean-Paul
- M. Lepillier Samuel
- Mme Serin Emmanuelle

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L289 et L133 du code électoral, l'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste et que chaque liste de candidat aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Dépôt des listes

Ont été déposées les listes suivantes :

Liste n°1 : Notre commune, votre avenir

- M. Christophe Tétrel
- Mme Claudie Reinhold
- M. Rénaud Mabilie
- Mme Marie-Josèphe Mary-Dit-Boulais
- M. Gilles Hanryon
- Mme Anita Dorange
- M. François Lebas
- Mme Michèle Pededaut

Liste n°2 : Bien vivre ensemble à La Frenaye

- M. Lepillier Samuel
- Mme Serin Emmanuelle
- M. Sainsaulieu Florent

Le vote a lieu à bulletin secret. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils ne sont porteurs que d'une seule enveloppe.

Monsieur le Maire appelle chaque membre du conseil à venir voter.

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotien électoral pour les membres titulaires : 3.8

Quotien électoral pour les membres suppléants : 6.33

Résultats obtenus :

- Liste Notre commune votre avenir : 15 voix
- Liste Bien vivre ensemble à La Frenaye : 4 voix

Proclamation des élus

Sont proclamés élus délégués pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 :

Délégués titulaires :

1. Christophe TETREL
2. Claudie REINHOLD
3. Rénaud MABILLE
4. Marie-Josèphe MARY-DIT-BOULAIS
5. Samuel LEPILLIER

Suppléants :

1. Gilles HANRYON
2. Anita DORANGE
3. François LEBAS

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le conseil municipal prend acte des résultats de l'élection.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de ROUEN et publication par voie
d'affichage le 05/06/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Christophe TETREL



